

En exercice :	10
Présents :	10
Procuration :	00
Absent :	00

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune d'Agnac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Guillaume POULIQUEN, Maire.

Présents : Guillaume POULIQUEN, Corinne BERNIER, Pierrot TATAREAU, Francine RANOUX, Danièle FELTRE, Marine BETAILLE, Bruno RANZATO, Alain SALSECH, Jacques LAFFITTE Chantal TEYSSIER.

Absente excusée :

Procuration :

Assistent également : Laetitia NAÏBO et Auriane SARTOR, secrétaires de mairie

Date de convocation : 04 Avril 2024

Secrétaire de séance : Marine BETAILLE

Ordre du Jour :

- 1) Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)
- 2) Vote des taux d'impositions 2024
- 3) Conseil Départemental : Adhésion à l'Agence Technique Départementale 47
- 4) Tarification des concessions au cimetière
- 5) Examen et vote du budget communal et du lotissement 2024
- 6) Plan de formation mutualisé
- 7) Ecluse : rapport diagnostics
- 8) Zone ZA EnR
- 9) CCPL : rapport d'observation de la chambre régionale des comptes
- 10) Elections européennes du 9 juin 2024 : tenue du bureau de vote
- 11) Transformateur électrique : devis validé par TE47
- 12) La Féria : compte rendu de la visite du Sous-Préfet
- 13) PLU : réunion du 11 avril
- 14) Questions Diverses : tarif participation à la randonnée pédestre du 3 mai, changement horaire mairie et don à la commune
- 15) RGPD
- 16) Informations diverses.

Compte rendu du dernier conseil municipal du 22 février 2024 : le conseil municipal l'approuve.

1) **Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** *délibération n°2024-12*

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2) Vote des taux d'imposition 2024

délibération n°2024-13

M. le Maire dit au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de maintenir pour 2024 les taux d'imposition communaux de 2023, à savoir :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 30,98 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 37,45 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 6,58 %
- Taux cotisation foncière des entreprises (CFE) : 12,35 %

3) Adhésion à l'Agence Technique Départementale 47

délibération n°2024-14

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « le département, les communes et les établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne en date du 16 février 2024 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Lot-et-Garonne Ingénierie », validés par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans sa délibération en date du 16 février 2024 ;

Considérant que le Département décide de créer l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » répond aux besoins d'ingénierie de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** :

- d'approuver les statuts de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie », joints en annexe de la présente délibération,
- d'adhérer à « Lot-et-Garonne Ingénierie »,
- de désigner M. le Maire, Guillaume POULIQUEN, en qualité de titulaire, pour siéger à l'assemblée générale,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

4) Tarification des concessions au cimetière

délibération n°2024-15

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal suite à la procédure de reprise de concessions, des devis ont été réalisés pour le nettoyage des tombes.

Il rappelle également que, par délibération du 30 juin 2004, la durée des concessions avait été fixée à 50 ans pour un tarif au m² de 31 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal un tarif au m² de 100 euros, la durée reste inchangée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** le nouveau tarif des concessions au prix de 100 € le m² pour une durée de 50 ans.

5) Examen et vote des budgets 2024

Budget communal et lotissement

délibérations n°2024-16 et n°2024-BA05

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de la commune et le budget annexe du lotissement du Bourg 2024. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les propositions nouvelles des Budgets primitifs de l'exercice 2024 comme suit :

COMMUNE

Investissement

Dépenses : **553 727**

Recettes : **553 727**

Fonctionnement

Dépenses : **334 900**

Recettes : **334 900**

LOTISSEMENT

Investissement

Dépenses : **0,00**

Recettes : **0,00**

Fonctionnement

Dépenses : **14 671,67**

Recettes : **14 671,67**

6) Plan de formation mutualisé 2023-2025

délibération n°2024-17

Conformément à l'article L423-3 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités publiques locales doivent établir, pour leurs agents, un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un Plan de Formation Mutualisé sur le territoire marmandais du département du Lot-et-Garonne.

Ce plan permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire au bénéfice des agents de la collectivité.

Il est précisé que ce plan de formation mutualisé a été validé par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de Lot-et-Garonne le 28 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte** le plan de formation mutualisé annexé à la présente délibération.

7) Ecluse : Rapport diagnostics

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'intervention reçu afin de restaurer l'ensemble des maçonneries de l'écluse. Il présente les 5 programmes des travaux :

- Installation de chantier
- Travaux préparatoires
- Echafaudages
- Restauration de l'ancienne écluse
- Aménagement des abords de l'écluse

Ainsi que les travaux **optionnels** : création d'un regard avaloir au droit de l'accès à la propriété rive droite. Il est détaillé l'estimation, un montant TTC de 240 000 €.

M. le Maire propose de faire la demande de subvention et précise le reste à charge pour la commune d'Agnac et la commune de La Sauvetat du Dropt à hauteur de 10%.

8) Zone ZA EnR

M. le Maire présente au Conseil Municipal, pour compléter l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, les zones ZA EnR (Zone d'accélération des énergies renouvelables) suivant la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (loi APER). Il propose d'inscrire :

- Les toitures des hangars agricoles
- Les parkings
- Champs non propices aux récoltes
- Ombrières parking de la Féria et parking mairie

Il propose, également, de rédiger des articles dans les journaux locaux (Sud-Ouest, Le Républicain) avec les propositions pour que les administrés puissent donner un avis. Un cahier à disposition sera mis en place à la mairie durant les permanences.

9) CCPL : rapport d'observation de la chambre régionale des comptes *délibération n°2024-18*

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) du 13 Février 2024 accompagnée du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du pays de Lauzun (CCPL) pour les exercices 2018 à 2022, en application des dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières.

Suite à sa présentation au Conseil Communautaire du 24 janvier 2024, celui-ci est communiqué au Conseil Municipal afin qu'il puisse donner lieu à débat.

Après présentation, le Conseil Municipal **PREND ACTE de ce rapport et n'émet aucune observation.**

10) Elections Européennes du 9 juin 2024 : tenue du bureau de vote

M. le Maire informe au Conseil Municipal que les Elections Européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 et demande aux adjoints et conseillers leurs permanences.

- Le matin : Corinne BERNIER-Marine BETAÏLLE-Bruno RANZATO
- L'après-midi : Guillaume POULIQUEN-Francine RANOUX-Danièle FELTRE

11) Transformateur électrique

M. le Maire informe au Conseil Municipal que le devis a été validé par TE47, qu'il assure la rémunération de l'artiste JEEP et que le nettoyage du transformateur est à la charge de la commune.

Le nettoyage a été réalisé par l'agent technique communal, l'artiste pourra intervenir à la fin du mois d'avril.

12) La Féria : compte rendu de la visite du sous-Préfet

M. le Maire informe au Conseil Municipal sa rencontre avec M. le Sous-Préfet, DDT, Département, SEM47, qui a lieu le mardi 9 avril, concernant le devenir de la Féria.

Ils ont échangé sur le passif du bâtiment (procédure judiciaire, assurances, licence IV entre 2013 et 2017).

M. le Maire présente l'entreprise Innerwick, travaillant dans l'édition de contenu vidéo, son dirigeant M. Douglas RATH qui est intéressé pour la partie jaune.

Une réunion sera à fixer avec M. RATH et tous les actionnaires.

M. le Sous-Préfet propose de garder le restaurant et de réaliser les travaux pour le proposer à la location (étude de marché à réaliser).

M. le Maire informe de l'autorisation du Département pour l'agrandissement de la sortie/entrée.

13) PLU : réunion et détermination du prix de vente du terrain d'Iffour

M. le Maire informe au Conseil Municipal la réunion de travail du jeudi 11 avril 2024 à 14 heures.

Il informe également que les Trames Verte et Bleu sont terminées et expose le zonage à définir dont les zones constructibles : Iffour, Mairie, Eglise bas ainsi que l'attente du retour du SCOT.

Terrain Iffour : détermination du prix de vente

délibération n°2024-19

M. le maire informe le Conseil Municipal l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il indique qu'il est nécessaire d'insérer la parcelle communale n°737, section D, lieu-dit Iffour en zone constructible.

M. le Maire propose au Conseil Municipal que la parcelle communale n°737, section D, d'une superficie de 1 000m², lieu-dit Iffour, soit mise à la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de vendre la parcelle n°737, section D pour une contenance de 1 000m²,

FIXE le prix de vente à **23 000 euros**,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires se rapportant à cette vente.

14) Questions diverses

- **Tarif de la randonnée pédestre du vendredi 3 mai 2024** *délibération n°2024-20*

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de la fête d'Agnac, une randonnée pédestre de 8 kilomètres est organisée par la commune (Régie d'Animation), le vendredi 3 mai 2024, à 19H30.

Il propose que la randonnée pédestre soit payante à hauteur de 5 euros par personne.

Les recettes seront encaissées par le régisseur de la Régie d'Animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à adopter cette délibération.

M. le Maire demande de désigner deux mandataires pour seconder le régisseur ainsi que le suppléant de la régie d'animation. Après débat, Francine RANOUX et Auriane SARTOR sont désignées mandataires.

- **Changement d'horaire mairie des vendredis** *délibération n°2024-21*

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mairie est actuellement ouverte au public :

Lundi : 14h – 18h

Mercredi : 09h – 12h

Vendredi : 15h – 19h

M. le Maire propose de modifier uniquement les horaires d'ouverture au public : **vendredi de 14h30 à 18h30**

La modification entrera en vigueur à partir du 19 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les nouveaux horaires du vendredi, à savoir de 14H30 à 18H30, qui seront mis en place à compter du vendredi 19 avril 2024.

- **Don à la Commune** *délibération n°2024-22*

M. le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un don sous la forme d'un chèque de 20 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** d'accepter ce don et **IMPUTE** cette somme à l'article 756 (Libéralités reçues) du budget communal 2024.

- **RGPD**

Suite à la formation du CDG47, un formulaire de consentement pour les élus a été remis à chacun pour signature, une autorisation de communication des données des administrés, un formulaire de consentement pour le bulletin municipal ainsi qu'une lettre d'information sur le traitement des données a été rédigée et sera envoyée à chaque administré.

L'agente a été sensibilisée au dispositif KEEPASS afin de préserver toutes les données conservées sur les ordinateurs de la commune.

15) Informations diverses

- CCPL soirée environnement agriculture du lundi 8 avril 2024
- Syndicat Mix Dropt Aval du lundi 8 avril 2024
- Découverte du Parc Solaire Photovoltaïque de la Mailleraie (Faurilles) le vendredi 12 avril 2024
- Antenne d'Agnac, Orange fonctionne depuis le 3 avril
- Voyage d'Ecole au JO
- **Demandes de subventions des APE** : M. le Maire propose de prêter la salle des fêtes à titre gratuit pour une soirée. Après discussion, le conseil municipal **VALIDE** cette proposition.
- TE47 réunion du 12 avril 2024 concernant le devenir de la toiture de la gare (panneaux photovoltaïques)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

DÉLIBÉRATIONS

2024-12 : Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

2024-13 : Vote des taux d'imposition 2024

2024-14 : Adhésion à l'Agence Technique Départementale 47

2024-15 : Tarification des concessions au cimetière

2024-16 : Examen et vote du budget communal 2024

2024-17 : Plan de formation mutualisé 2023-2025

2024-18 : CCPL Rapport d'observation de la chambre régionale des comptes

2024-19 : Détermination du prix de vente du terrain d'Iffour

2024-20 : Tarif de la randonnée pédestre du 3 mai 2024

2024-21 : Modification des horaires d'ouverture de la mairie

2024-22 : Don à la commune

DÉLIBÉRATIONS du LOTISSEMENT

2024-BA05 : Examen et vote du budget lotissement 2024

TABLEAU DES PRESENTS ET DES SIGNATURES :

Guillaume POULIQUEN, Maire		Corinne BERNIER, 1 ^{ère} adjointe	
Pierrot TATAREAU, 2 ^{ème} adjoint		Chantal TEYSSIER, 3 ^{ème} adjointe	
Marine BETAÏLLE		Danièle FELTRE	
Jacques LAFFITTE		Bruno RANZATO	
Francine RANOUX		Alain SALSENCH	